EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DE NOBLAT

Le vingt six mai deux mille neuf, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire s'est réuni en session ordinaire à Saint-Léonard de Noblat, sous la présidence de Monsieur Jean-Claude LEBLOIS.

Date de convocation du Conseil Communautaire : 19/05/2009

Nombre de conseillers communautaires en exercice : 27

PRESENTS: Jean-Claude LEBLOIS, Arlette DEMAR, Pierre LANGLADE, Henri PALA, Hervé VALADAS, Gérard BEAUBIER, Bernard DUMONT, Sylvie ALAMARGOT, Gérard BARRAUD, Dominique DUNAUD, Martine TANDEAU DE MARSAC, Hubert LEHMANN, Bernard POUSSIN, Daniel CADET, Valérie GIROIR, Alexandre MAZIN, Marie-Claire RAPAUD — CHATEAUNEUF, Christine RIFFAUD, Anne SERVE, Philippe VAN ROOIJ, Odette WENCLICK, Jean-Pierre ESTRADE, Monique REIX — BUSSY, Jean-Pierre MORLON.

EXCUSES: Béatrice DUFOUR, Dominique GILLES, Philippe STEYAERT.

Alexandre MAZIN a été élu secrétaire de séance.

<u>2009 – 063 : ESPACE AQUATIQUE COMMUNAUTAIRE – APPROBATION DU PLAN DE FINANCEMENT</u>

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'Arrêté Préfectoral 2004-976 du 04 juin 2004 portant création de la communauté de communes de NOBLAT Vu l'arrêté préfectoral 2006-133 du 23 janvier 2006 portant modification des statuts de la Communauté de Communes de Noblat

Vu la délibération 2008-095 approuvant le plan de financement de l'équipement

Monsieur le Président expose que le plan de financement, précédemment approuvé et modifié par délibération 2008-095, doit être à nouveau corrigé afin de tenir compte de l'intervention de l'Europe pour le financement de l'ensemble de l'équipement et corriger le financement du Centre National de Développement du Sport.

Monsieur le Président présente le nouveau plan de financement :

DEPENSES € HT		RECETTES € HT	
Travaux (exécution et appel d'offre)	6 050 000	Conseil Régional	1 700 000
Maîtrise d'œuvre (missions et concours), coordonnateur SPS, contrôleur technique, études, acquisition parcelle	1 300 000	Conseil Général :	
		Équipement sportif	1 035 000
		Démarche HQE	60 000
		État :	
		Contrat de Pays	900 000
Aléas (5%)	367 500	Centre National pour le Développement du Sport	650 000
		ADEME au titre du programme PERRLES (HQE)	45 000
		Europe	847 000
		Autofinancement (dont 40 % à la	
		charge de la commune de Saint- Léonard-de-Noblat)	2 480 500
TOTAL € HT	7 717 500	TOTAL € HT	7 717 500

Monsieur le Président précise que les subventions de l'Etat, du Conseil Régional, du Conseil Général et de l'ADEME ont été obtenues.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré par 24 voix pour, 0 contre et 0 abstention

Approuve le plan de financement inscrit ci-dessus,

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

EAC plan de financement

Date de transmission de

29/05/2009

l'acte:

Date de réception de

29/05/2009

l'accusé de réception :

Numéro de l'acte :

2009-063 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte :

087-248719361-20090529-2009-063-DE

Date de décision :

29/05/2009

Acte transmis par :

Jean-Claude LEBLOIS

Nature de l'acte :

Délibération

Matière de l'acte :

7. Finances locales

7.5. Subventions